

6.1 - Police municipale

# ARRÊTÉ n° 2025/1095

### Portant réglementation temporaire du stationnement

Le Maire de la Ville de Gien,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4,

Vu le code de la route.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 1997 relative au domaine communal, à la gestion directe par la ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998, des foires et marchés, fêtes foraines, occupations diverses du domaine public de la ville,

Vu la décision n°2024/160 du 18 décembre 2024 relative à la révision des tarifs communaux, droits de place,

Vu la demande en date du 3 novembre 2025 de la SAS Melchiorre, 10 avenue Réaumur, 92142 Clamart,

# ARRÊTE

- Article 1 A l'occasion de travaux de démolition d'un bâtiment, l'installation d'une clôture de chantier est autorisée (emprise 1000,00 m²) au droit du n°82 chemin de Saint-Pierre, du mardi 4 novembre 2025 au vendredi 27 février 2026 inclus.
- <u>Article 2</u> Le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit des travaux, pendant toute la durée du chantier, afin d'installer une base de vie et deux bennes à déchets.
- <u>Article 3</u> La signalisation réglementaire sera mise en place par la SAS Melchiorre sous la surveillance des services techniques municipaux.
- <u>Article 4</u> Dans le cadre de l'occupation du domaine public, le demandeur s'engage à verser la somme due au titre des droits de place.
- <u>Article 5</u> Tout véhicule en infraction sera considéré comme gênant conformément à l'article R.417-10 du code de la route et passible d'une mise en fourrière aux frais de son propriétaire.
- Article 6 La présente autorisation sera abrogée dès la fin de la période fixée à l'article 1.
- Article 7 Monsieur le Maire de Gien est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 8 - DIFFUSION À:

- SAS Melchiorre.
- Madame la directrice des services techniques,
- Garage Croisé, 44 route de Saint-Martin, 45500 Poilly-Lez-Gien,
- Monsieur le commandant de la compagnie de gendarmerie de Gien,
- Monsieur le chef de service de la police municipale de Gien,
- Monsieur le chef du centre de secours de Gien.

Fait en Mairie de Gien, le 4 novembre 2025

Par délégation du Maire,

Laurent Rougeron

L'Adjoint en charge de l'Aménagement, des Travaux et du Cadre de Vie.

#### Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Certifie l'affichage le : () 6.11-25